La Banque des collectivités

Année 2025

CAFL
La banque des collectivités

Sommaire

_01 La Banque des collectivités

_02 L'AFL aujourd'hui

_03 Le fonctionnement concret

La Banque des collectivités

Une idée qui émane du nord de l'Europe…

Moody's/S&P/Fitch ratings / NR: Non Rated

… qui a fait son chemin en France

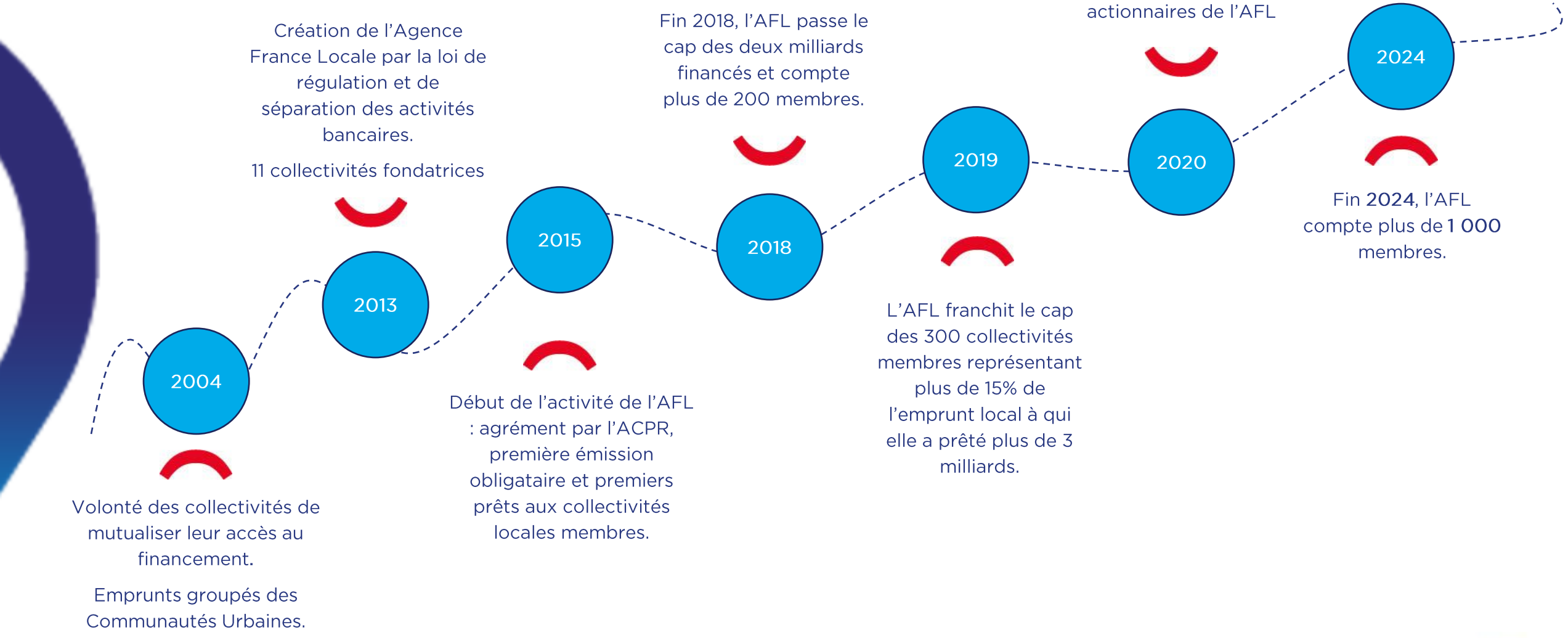

Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

Les banques privées universelles

CAISSE D'EPARGNE

CRÉDIT AGRICOLE

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

SOCIETE GENERALE

Crédit Mutuel

La seule banque qui appartient à 100 % aux collectivités

CAFL

La banque qui appartient à l'État

Groupe CdC – La Poste

LA BANQUE POSTALE

BANQUE des TERRITOIRES GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

SFIL Au service des territoires et des exportations

Caisse Française de Financement Local

Banques publiques

CAFL La banque des collectivités

Le Conseil d'Administration de l'AFL

Marie DUCAMIN
Présidente

Sacha BRIAND
Vice-Président

- Régions:
  - Stéphane BERARD, Occitanie
  - Sandrine DERVILLE, Nouvelle-Aquitaine
  - Didier REVEAU, Pays-de-la-Loire
- Départements:
  - Luc BERTHOUD, Savoie
  - Nicolas SAMSOEN, Essonne
- EPCI:
  - Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
  - Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération
  - Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
  - Luc BOUARD, La Roche-sur-Yon Agglomération
  - Didier KHELFA, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Communes:
  - Bernard ANDRIEU, Muzy
  - Bertrand HAUCHECORNE, Mareau-aux-Prés
  - Christèle WILLER, Buschwiller

Les objectifs pour les collectivités

AUTONOMIE

Vis-à-vis de l'État et du monde bancaire traditionnel.

Une offre complémentaire au financement obligataire direct réservé à quelques grandes collectivités.

SÉCURISATION

De l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.

OPTIMISATION

Du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficience du marché obligataire et au modèle opérationnel.

Des valeurs fortes

De la plus petite commune à la grande région, en zone rurale ou urbaine, dans l'hexagone ou en outre-mer, toutes les collectivités concernées et mutualisent leur accès à la ressource financière pour en optimiser le coût.

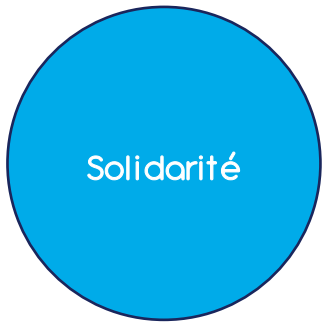

Un effectif allégé (42 personnes) pour assurer une grande réactivité et une expertise pointue sur les finances locales et les collectivités, uniques clients.

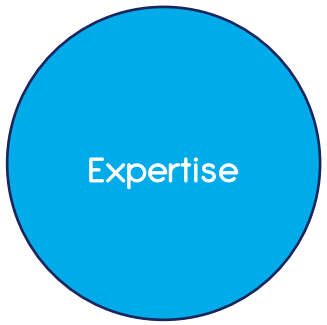

En tant qu'actionnaires, les collectivités impulsent les orientations stratégiques du Groupe. Toute collectivité a accès à sa notation financière et à la méthode de calcul de son apport en capital.

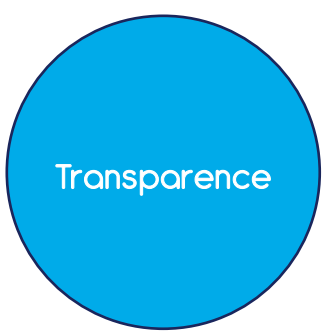

Un engagement RSE central

GOUVERNANCE

Loyauté des pratiques,
Transparence,
Valeurs,
Fonctionnement des instances

BANQUE RESPONSABLE

Origine des financements,
Gestion de la réserve de liquidité,
Ancrage territorial et impact des projets financés

ENTREPRISE RESPONSABLE

Ressources humaines et impact environnemental

L'AFL a émis 2 milliards d'Euros d'**obligations durables,** dont 3 opérations benchmark en juillet 2020, janvier 2022 et octobre 2024, L'objectif est de proposer aux collectivités de financer ou refinancer leurs investissements à impact social ou environnemental grâce à des fonds durables.

L'AFL aujourd'hui

Ce qu'il faut retenir (Vue au 18 juin 2025)

1 131
Collectivités actionnaires

26%
Part de la dette de nos membres dans la dette locale française

Près de
11 Mds
de crédits octroyés depuis 2015

3ème Prêteur
bancaire des collectivités françaises en 2024

Plus de de 330 M€
de capital promis (par les collectivités membres)

42 salariés
L'équipe de l'AFL basée à Lyon

Plus de
13 Mds€
empruntés auprès d'investisseurs français et internationaux.

Près de
2Md€
de crédits octroyés en 2024

Plus de
3 000
contrats de crédit signés depuis 2015

Focus sur nos crédits : **Que** finance-t-on ?

Vue au 18 juin 2025

Une gamme de financement complète

- Prêts long terme
- Lignes de trésorerie
- Crédits avec phase de mobilisation
- Prêts relais

La durée moyenne de nos crédits : **18 ans**

Notre crédit le plus long : **42 ans**

10 000 € **Notre plus petit crédit**
(Commune de Rieucazé et Peyrignac)

Notre plus gros crédit
(Région Nouvelle Aquitaine) 100 M €

4,3 M € **Le montant moyen de nos prêts**

Le montant médian de nos prêts 1,105 M€

Répartition de nos crédits (en volume)

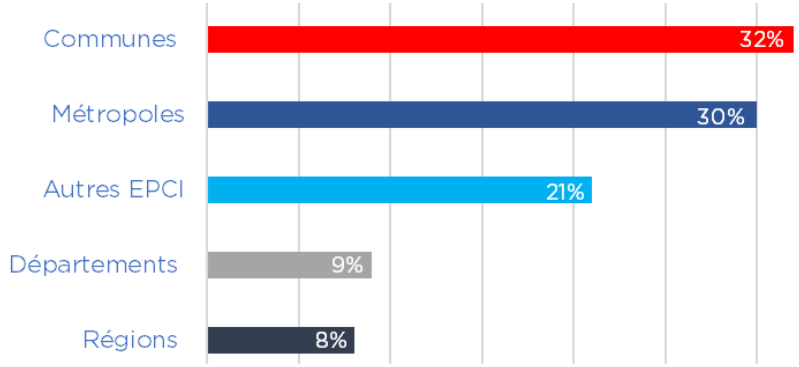

Pour rappel, répartition de la dette locale française

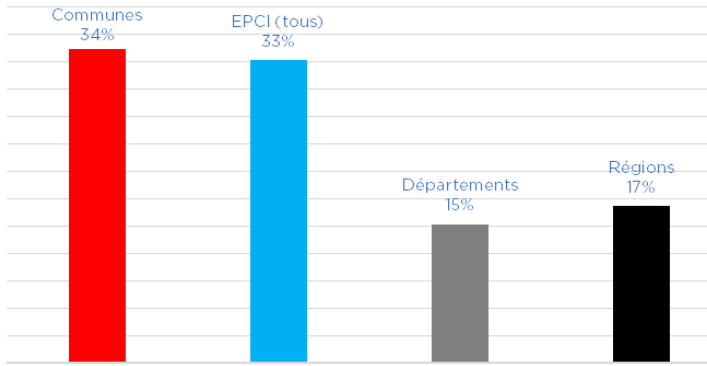

Source OFGL 2022

Focus sur nos membres : **Qui** finance-t-on ?

Vue au 18 juin 2025

Répartition géographique de nos membres

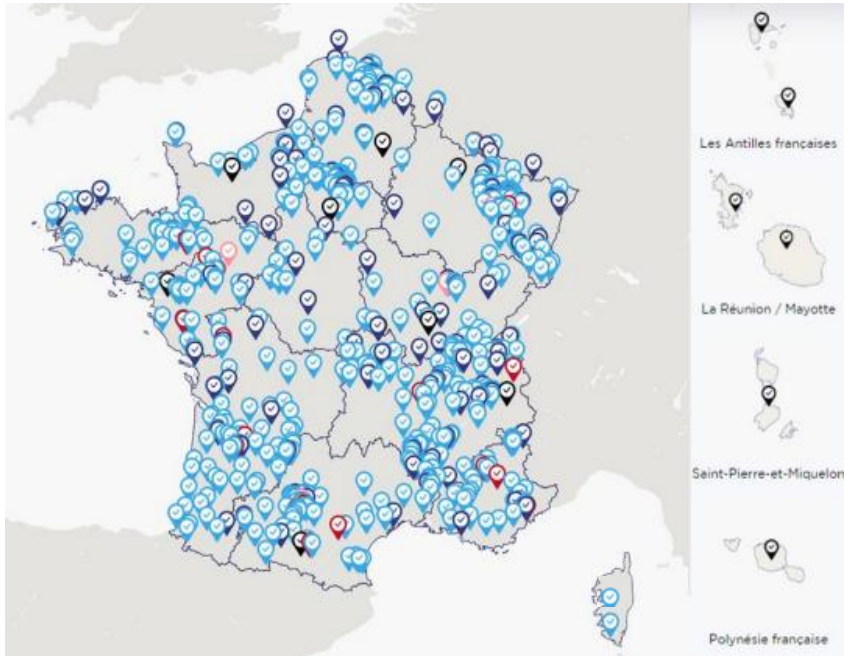

Notre plus petit actionnaire :
Aulan (26) : 8 hab

Notre plus grand actionnaire :
Région Nouvelle Aquitaine : +6 M hab

5 Régions

Pays de la Loire
Occitanie
Grand Est
Bourgogne Franche Comté
Nouvelle Aquitaine

17 Départements

Aisne – Ariège – Allier – Calvados – Gironde – Haute Garonne – Ille et Vilaine – Landes – Loire Atlantique – Maine et Loire– Meuse – Saône et Loire – Savoie – Essonne Seine Saint Denis – Yonne – Yvelines

2 Collectivités d'outre-mer

Polynésie Française
Saint-Pierre et Miquelon

234 Etablissements publics

873 Communes

Répartition des EP membres par typologie

Répartition des communes membres par nb d'habitants

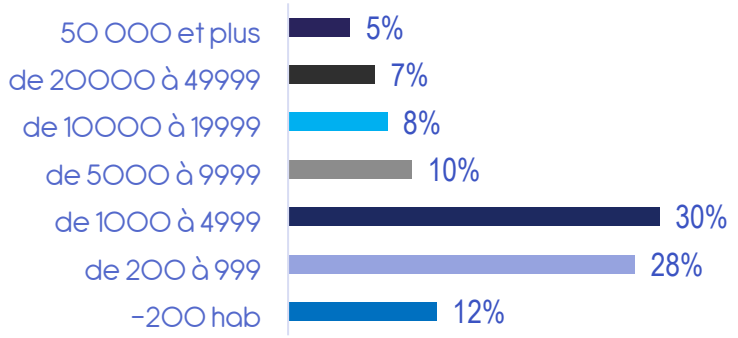

Quelques exemples de réalisations

Social et Petite enfance

Saint-Julien-en-Genevois (74)

Revitalisation des centres villes

Duravel (46)

Rayonnement culturel

Territoire de la Côte Ouest (974)

Transition écologique

Grenoble Métropole (38)

Développement des mobilités

Bordeaux Métropole (33)

Développement sportif

La Roche-sur-Yon (85)

Le fonctionnement concret

Le chemin de l'adhésion

La collectivité fait une demande d'adhésion auprès de l'AFL,

Etude de l'adhésion

Eligibilité à l'adhésion : Note AFL + seuils de l'article D1611-41 du CGCT

Calcul de la **Note AFL**
De 1 à 5,99 : la collectivité peut adhérer.
Contrôle des **seuils** de l'article D1611-41 du CGCT

L'AFL calcule le montant de l'apport en capital (ACI) de la collectivité,

La collectivité **délibère** ensuite pour valider l'adhésion.

Vote de la délibération de la collectivité

Versement de l'Apport en capital initial

La collectivité devient membre au moment du versement de l'ACI ou de la première tranche d'ACI

La collectivité signe ensuite l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires

Signature de l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires

Apport en capital – Calcul

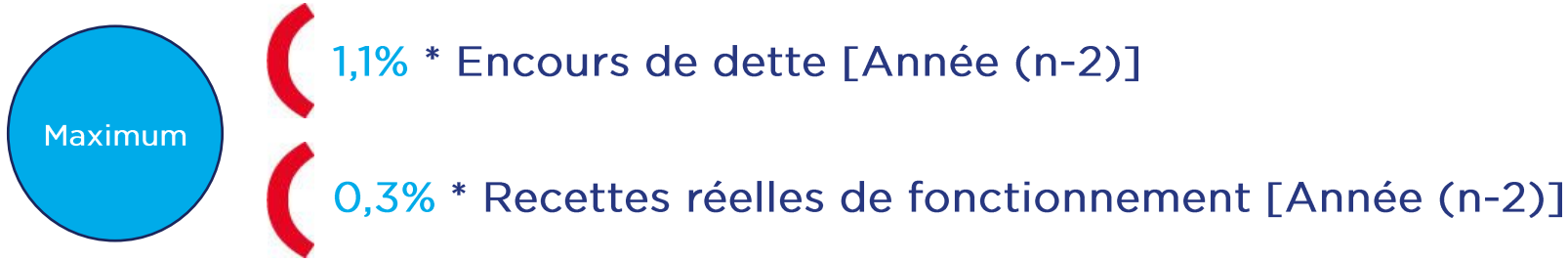

L'Année dite de référence est l'année (**n-2**). Dans le cas d'un ACI Dette, la collectivité pourra retenir une autre année de référence parmi **(n-1), n et (n+1).** Le montant global de la participation ne pourra être inférieur à 80% de la participation calculée sur l'année de référence (n-2).

L'Apport en capital peut être versé sur **1, 3, 5 ou 10 exercices consécutifs**.

L'apport en capital et sa formule mixte ont été construits pour répondre à :

- *Une exigence réglementaire : la bonne dimension des fonds propres de l'Agence pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales autour de 4 milliards d'Euro par an en rythme de croisière.*
- *Une volonté de cohérence : l'agrégat « Encours de dette » est le meilleur indicateur de l'emprunt futur de nos actionnaires.*
- *Une volonté d'équité : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule [1,1%*Encours de dette] est minorée au regard du poids économique réel de la collectivité et de son volume d'emprunt futur. La formule [0.3% * RRF] a donc été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.*

Apport en capital – Versement aménagé

Le calcul de l'Apport en capital est le même, mais le versement des tranches est conditionné au volume de financement signé auprès de l'AFL.

Apport < 12 000 000 €

- Tranche Année 1 : 500 000 €
- Tranche Année (n) : Min 125 000 €
  3% Emprunt AFL [année (n-1)]

Hypothèse :
ACI = 5 000 000 €
Nombre années max = 37

Apport > 12 000 000 €

- Tranche Année 1 : 1 000 000 €
- Tranche Année (n) : Min 500 000 €
  3% Emprunt AFL [année (n-1)]

Hypothèse :
ACI = 20 000 000 €
Nombre années max = 39

Adhésion – Crédit

Laurence
LEYDIER

DIRECTRICE DES ADHESIONS ET DU CREDIT

laurence.leydier@afl-banque.fr

04 81 11 29 37

Astrée
BOYET

RESPONSABLE RELATIONS COLLECTIVITÉS LOCALES

astree.boyet@afl-banque.fr

04 69 84 81 02

Mathieu
ROSNARHO

CHARGÉ DE RELATION COLLECTIVITÉS LOCALES

mathieu.rosnarho@afl-banque.fr

07 88 85 80 40

Flavien
GAUTHIER

CHARGÉ DE RELATION COLLECTIVITÉS LOCALES

flavien.gauthier@afl-banque.fr

04 69 84 81 09

www.agence-france-locale.fr
www.portail.agence-france-locale.fr
Twitter : @AgenceFRLocale
LinkedIn : Agence France Locale

Développement – Réseaux – Partenaires

Olivier LANDEL

DIRECTEUR GENERAL
AFL - Société Territoriale

olivier.landel@afl-banque.fr

06 80 62 49 01

Philippe ROGIER

DIRECTEUR INSTITUTIONS ET TERRITOIRES

philippe.rogier@afl-banque.fr

04 81 11 29 32

Lou LAMURE GUIGARD

RESPONSABLE DES RELATIONS PARTENAIRES CHARGÉE DU DEVELOPPEMENT

lou.lamure-guigard@afl-banque.fr

07 87 97 76 44

www.agence-france-locale.fr
www.portail.agence-france-locale.fr
Twitter : @AgenceFRLocale
LinkedIn : Agence France Locale

Merci de votre attention